

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2008

CP 08/05-44

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'ACTIONS PUBLIQUES
D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.**

COMMUNES de : CASTELSARRASIN, DUNES, GENE BRIERES, GRISOLLES,
LAMAGISTERE, MOLIERES, MONTBETON, NEGREPELISSE
et VALENCE D'AGEN

—
I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement)

L'aide du Département est accordée au taux de 20% du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.) . La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert, de Montauban et des trois rivières, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont rattachés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions en capital seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2008.....	800 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	227 406 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	235 600 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	463 006 €
Disponible.....	336 994 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 235 600 €:

demandes de subventions présentées dans le cadre de contrats de pays

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX €HT	SUBVENTION
1)CASTELSARRASIN Requalification de la place du Château 1ère tranche/phase 1	514 466	122 000 x 20% = 24 400 €
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne. Année 3/phase 2/2007 ou 5ème programmation		

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX €HT	SUBVENTION
2) DUNES Création des piétonniers VC 2, VC 22, VC 3 et tour des templiers <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne . Année 3/2007 – 4ème programmation	133 223	122 000 x 20% = 24 400 €
3) GENE BRIERES Aménagement des espaces paysagers et des cheminements doux – 1ère tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy – année 3/5ème programmation	253 463	150 000 x 20% = 30 000 €
4) GRISOLLES Aménagement d'espaces urbains : rue des Déportés et Darnaud Bernard tranche conditionnelle n°1 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Montalbanais . Année 3-phase 2/2007 ou 5ème programmation	808 495	122 000 x 20% = 24 400 €
5) LAMAGISTERE Travaux de réparation du mur du quai – phase 1 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne – année 3 -	120 000	120 000 x 20% = 24 000 €
6) MOLIERES Valorisation paysagère des places de l'église et du notaire – 1ère tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy année 3/2007 ou 5ème programmation	226 800	150 000 x 20% = 30 000 €
7) MONTBETON Construction d'une halle couverte – phase 1 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 9 mai 2007. Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Montalbanais - 4ème programmation	120 000	120 000 x 20% = 24 000 €
8) NEGREPELISSE Aménagement paysager du coeur de village : jardin public derrière le temple (surcoût qualificatif) <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20-02-08. Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy - 5ème programmation	382 723	150 000 x 20% = 30 000 €
9) VALENCE D'AGEN Travaux d'aménagement de l'avenue Marceau Hamecher et rue du Cluzel -1ère tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne – anné 3/2007	370 607	122 000 x 20% = 24 400 €

TOTAL : 235 600 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,